

REUNION DU MERCREDI 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le 24 juin à 11 heures 19 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE ? M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, M. OLIVIER JARDE, MME NATHALIE MARCHAND, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020, affiché à l'entrée de la salle et transmis par voie dématérialisée ce matin. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve des corrections d'usage qui pourraient être formulées.

M. Le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme MARCHAND pour M. LOGNON, M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU et M. JARDE pour Mme DELETRE.

20.2.14. - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DARRAS indique que son groupe votera pour car il est important pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active de pouvoir maintenir leurs ressources en cas de reprise d'une activité partielle.

20.2.15. - VŒU « POUR DES AIDES A L'INSTALLATION DES MEDECINS PLUS COHERENTES DANS LA SOMME ! » déposé par le groupe "Unis pour la Somme" – M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Après avoir eu confirmation que l'aide à l'installation des médecins généralistes concerne uniquement le secteur 1, Mme DAMIS-FRICOURT annonce que son groupe votera pour.

M. STOTER évoque les projets de maisons pluridisciplinaires de santé et leurs financements par les collectivités territoriales et estime pouvoir affirmer à l'unanimité des élus qu'il est nécessaire d'insister auprès de l'ARS afin que les élus locaux soient associés et entendus pour leur connaissance du tissu local. Puis, il indique que son groupe votera pour ce vœu.

M. DEWAELE rejoint les propos de M. STOTER et invite ses collègues à conclure avec l'ARS un contrat local de santé (CLS) comme, en son temps, sa communauté de communes a pu le faire permettant ainsi de porter la voix de la collectivité et des élus au sein de l'ARS.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour M. DELNEF et M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

M. le Président affirme qu'il est primordial d'avoir une cohérence dans les politiques de santé. Il précise avoir pris l'attache, dans le cadre du « Ségur de la santé », de M. Etienne Champion, Directeur général de l'ARS Hauts de France et avoir demandé un état des demandes exprimées par les collectivités locales afin de permettre une offre de soin de proximité équitable sur tout le territoire.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

20.3.2. - AMÉNAGEMENT (MISSION 07) – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président accède à la demande de M. CASIER qui souhaite la communication aux élus du suivi des crédits consommés sur l'ensemble des mesures présentées au présent rapport, pour les deux années à venir.

M. STOTER rappelle les conditions dans lesquelles la PACTe II a été prorogée d'une année à la fin de la précédente mandature et s'interroge sur une éventuelle prorogation de celle-ci

dans les circonstances actuelles et au vu de la sous-consommation des crédits. Selon lui, le but de la création d'autorisation d'engagement ou d'autorisation de programme n'est pas de les supprimer dans les cinq ou huit ans mais qu'elles puissent être abondées en crédits de paiement.

Puis, il demande si une replantation d'arbres est prévue pour le cas où les travaux prévus pour l'Aquaclub entraîneraient la destruction d'arbres ou de pinèdes et ce, même si le Département n'est pas maître d'ouvrage.

Enfin, M. STOTER souhaite que l'ensemble des Conseillers départementaux soient destinataires des documents projetés et de la synthèse du rapport « plan de relance post COVID-19 ». M. le Président accède à cette demande.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Aquaclub et de la création du bassin de nage, M. HAUSSOULIER souligne la participation de la Communauté de communes du Ponthieu Marquenterre pour le bassin de nage et rappelle que le Département intervient à hauteur de 1 500 000 € pour la réhabilitation et de 350 000 € pour le bassin de nage dont 200 000 € au titre de la politique territoriale.

Il rassure M. STOTER quant à la replantation d'arbres suite aux travaux prévus à l'Aquaclub. Il invite, par ailleurs, ses collègues à encourager les communes à adhérer au plan « un million d'arbres en Hauts de France » initié et financé en partie par la Région Hauts de France.

M. le Président précise à M. STOTER que ces 200 000 € représentent une mesure technique et non un « tour de passe-passe » dans la mesure où la Communauté de communes du Ponthieu Marquenterre n'est pas maître d'ouvrage dans le programme commun de réhabilitation de l'Aquaclub.

Enfin, M. le Président, revenant sur l'absence d'inscription de crédits supplémentaires à la fin de la PACTe II en 2014, rappelle à M. STOTER qu'effectivement l'ensemble des crédits étaient sous consommés mais que, par ailleurs, des projets de certaines communes ou communauté de communes n'avaient pas pu être soutenus car elles avaient consommés la totalité de leur dotation. Il rappelle également les difficultés de l'ancienne majorité pour élaborer le budget primitif de 2015.

M. STOTER affirme que l'élaboration d'un budget primitif est un exercice périlleux et pense que M. le Président pourrait souligner qu'il a pu, dès son arrivée aux affaires, mettre en place un dispositif de soutien grâce aux reliquats des précédentes PACTe.

M. le Président se défend de vouloir polémiquer davantage sur le passé .

20.4.1. - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES AIRES DE COVOITURAGE – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. DAVERGNE indique que le groupe « Somme à Gauche » votera pour ce rapport.

20.4.2. - REPLANTATION D'ARBRES SUITE A ABATTAGE LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE LA SOMME – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. DAVERGNE tient à souligner la dangerosité de l'alignement d'arbres sur certaines routes et estime qu'il faudrait envisager de les remplacer par des plantations de haies.

M. le Président précise que la sécurité sera respectée et se déclare favorable à la plantation de haies pour la biodiversité.

M. DEWAELE estime, pour sa part, que chaque arbre est potentiellement dangereux et suggère de tous les abattre pour les remplacer par la plantation de haies voire de glissières.

Mme FONGUEUSE s'associe à la remarque de M. DEWAELE sauf sur l'installation de glissières dangereuses, selon elle, pour les motards.

Mme LHOMME indique qu'elle adressera à ses collègues les éléments de langage très poétiques sur les arbres écrits par un agent.

20.4.3. - VŒU « POUR LA TENUE INDISPENSABLE DU CALENDRIER DANS LA REALISATION DU BARREAU TGV PICARDIE-ROISSY EN 2025 » déposé par le groupe "Unis pour la Somme" – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure

M. DAVERGNE précise que ce sujet fait l'objet de débats depuis longtemps et qu'il est essentiel que le calendrier soit tenu. Il indique que son groupe votera pour.

M. LEC demande que les Présidents de groupe aient connaissance des accusés réception et réponses aux vœux transmis au Gouvernement.

M. le Président indique qu'il en informera ses collègues élus dès lors, bien entendu, qu'il en recevra.

Mme WYBO annonce que son groupe s'abstiendra sur ce vœu. Elle affirme que le « tout TGV » est coûteux pour la SNCF et n'est pas convaincue qu'il soit une priorité. Elle dit préférer la mise en sécurité des petites lignes existantes.

En réponse aux propos de Mme WYBO, M. STOTER estime que le vœu n'appuie pas le « tout TGV » mais permet d'irriguer plus rapidement tout le territoire et peut faciliter l'implantation de sociétés. Il souligne avec humour que le nombre de vœux présentés à l'Assemblée sur ce barreau aurait permis la construction d'une échelle !

M. RENAUX affirme que le barreau permettra une connexion de la Somme et de l'agglomération amiénoise à Roissy et favorisera les échanges économiques. La Somme ayant des atouts à faire valoir, il croit en la récupération de résidents travaillant sur Paris. Il estime qu'il faut se donner les moyens pour faire aboutir ce dossier et qu'il faut rester vigilant auprès de la SNCF afin que ce projet d'infrastructure ne soit pas remis en cause.

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera pour ce vœu car le TGV, attendu depuis longtemps, est important pour le développement d'Amiens et de la Somme.

M. de JENLIS précise à Mme WYBO que ce barreau a vocation à relier Amiens d'une part, au HUB TGV de Roissy et d'autre part, au bassin d'emploi du Grand Roissy qui compte plus de 230 000 emplois ; les Amiénois travailleraient, alors, à une heure de chez eux. Il émet des doutes quant à l'installation des « purs » Parisiens sur Amiens comme l'a évoqué M. RENAUX. Enfin, il insiste sur le fait que l'emploi est l'aspect majeur de ce projet de barreau.

En réponse aux propos de M. de JENLIS, Mme WYBO souligne qu'Amiens n'est pas complètement isolée avec la gare TGV à Ablaincourt-Pressoir et le TER qui permet d'être à une heure de Paris. Elle rappelle avoir déjà voté ce type de vœux à plusieurs reprises mais préfère rester prudente et fait le choix de la sécurisation et du maintien des lignes du quotidien desservant le milieu rural.

M. VARLET encourage les Parisiens à venir résider sur le territoire de la Haute-Somme qui possède un grand bassin de vie et une gare TGV tout en regrettant le peu d'arrêts de cette gare adaptés à des horaires « classiques » de travail.

M. SUEUR précise à Mme WYBO que la gare TGV Haute Picardie est saturée. Il se félicite, à l'arrivée de Xavier Bertrand à la présidence de la Région, de la reprise du projet du barreau TGV Creil-Picardie qui permettra le désenclavement de la région Picardie. Suite à une

présentation récente du projet à laquelle il a pu assister, il précise que des travaux seront également effectués dans les gares de Chantilly et de Creil afin de stocker les TGV pour leur entretien et que les premiers TGV partiront d'Amiens pour Strasbourg. Il affirme qu'il est important de respecter le calendrier et souligne le travail de MM. Xavier Bertrand et Gérard Darmanin qui ont œuvré pour la reprise de ce projet de barreau.

Mme LEPRESLE rappelle à M. SUEUR qu'en compensation de la perte du statut de la capitale régionale pour Amiens, le Président François Hollande a signé une convention de développement dans laquelle figurait le TGV pour Amiens mais que ce projet a été retardé par M. Emmanuel Macron lors de son arrivée au pouvoir.

M. SUEUR indique qu'il ne remet pas en cause l'implication de M. François Hollande et rappelle que dans un premier temps le projet avait été abandonné pour des raisons financières avant d'être repris.

M. le Président confirme que suite à la perte de la capitale régionale, un protocole d'intention de financement du barreau Creil/Roissy a été signé en 2017, puis en raison de la situation financière du pays, il y a eu une volonté de reconsidérer l'ensemble du schéma des mobilités dans le cadre de la loi mobilité tout en incluant le barreau dans les priorités. Néanmoins, il estime que tout n'est pas gagné, avec notamment l'hostilité de certains Départements comme le Val d'Oise et l'annonce du SGAR d'effectuer une mission d'évaluation suite à la crise liée au COVID-19. Il espère que cette situation ne remettra pas en cause l'avancée de ce dossier.

Pour terminer, il rappelle que ce projet est essentiel pour le développement de l'attractivité du territoire et qu'il bénéficie du soutien de M. Stéphane Demilly, député d'Albert.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

Monsieur le Président donne lecture de la question orale suivante « Pour la demande d'ouverture d'une information judiciaire au sujet du "rejet accidentel" de l'usine Procter & Gamble » déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Les Elus Ecologistes » et « Génération.s » et y apporte immédiatement réponse :

« Monsieur le Président,

Nous avons été mis au courant cette semaine d'un accident ayant eu lieu dans la zone industrielle d'Amiens Nord, concernant le rejet d'une quantité inconnue de soude par l'usine Procter & Gamble.

Cet accident a provoqué le dysfonctionnement de la station d'épuration située à proximité, ce qui a entraîné le rejet d'eaux usées non traitées dans la Somme depuis Amiens jusqu'au Crotoy. La préfecture a pris, par ailleurs, un arrêté interdisant "jusqu'à nouvel ordre" les activités de pêche, les loisirs nautiques, l'arrosage des cultures et l'abreuvement du bétail dans près de 39 communes de notre département.

Même si l'Agence régionale de santé et la Préfecture de la Somme se veulent rassurantes, nous nous inquiétons de ce "rejet accidentel" qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur notre santé et notre environnement.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, les groupes « Somme à Gauche », « Les élus écologistes » et « Génération.s » souhaitent l'ouverture d'une information judiciaire avec constitution en partie civile du Département afin de mener une enquête pour que toute la lumière soit faite autour de cette affaire. »

Réponse :

« La Préfecture de la Somme a été effectivement alertée le dimanche 21 juin 2020 vers 20 h 15 par la Chambre de Commerce et d'Industrie gestionnaire de la station d'épuration dans la zone industrielle d'Amiens nord d'un dysfonctionnement de l'installation de traitements des eaux usées. Ce dysfonctionnement aurait amené le rejet d'eaux usées non traitées dans le fleuve Somme à partir du mercredi 17 juin et ce, à la suite du rejet d'un produit, la soude, qui a été stoppé dès le jeudi 18 juin. L'ARS indique qu'aucun captage d'eau potable n'a été pollué dans la Somme en aval de la station d'épuration. Elle indique également que les rejets sont sans impact sur l'eau à destination de la consommation humaine. Les produits alimentaires arrosés ou irrigués par l'eau provenant du fossé Warin de la partie fleuve Somme en aval ont reçus pour recommandation d'être lavés et rincés. Par mesure de précaution, Mme la Préfète de la Somme a pris un arrêté qui interdit jusqu'à nouvel ordre l'utilisation de prélèvement d'eau dans le fossé Warin et la Somme en aval ainsi que l'arrosage des potagers, des cultures, l'abreuvement des animaux, la consommation des produits de la pêche, l'utilisation et le prélèvement d'eau pour le remplissage des piscines et

la pratique des sports nautiques. Je vous rappelle que la baignade est déjà interdite dans la Somme, ce n'est pas nouveau.

Le rejet accidentel de soude a été causé par l'entreprise Procter & Gamble. Le Département a, lui-même, été informé ce lundi 22 juin juste avant la publication du communiqué de presse de la Préfecture en début d'après midi, nous sommes gestionnaires de la Somme et Somme Canalisée.

Le Département de la Somme, en tant que gestionnaire de la Somme et Somme canalisée, a été convié ce jour à une réunion technique interservices. Le Département ne dispose donc pour l'instant d'aucune donnée sur les conséquences environnementales de ce rejet. En cas de préjudice causé à notre collectivité, nous aurons la possibilité de nous porter partie civile.

Voilà ce qui en est des connaissances que nous avons aujourd'hui. Bien sûr, premièrement nous sommes très vigilants et deuxièmement un peu contrarié d'avoir été prévenu tardivement dans la mesure où nous sommes gestionnaires de ce fleuve.

Aujourd'hui certaines personnes n'accordent pas de considération au Département, je le regrette profondément et croyez bien que je ferai remonter à qui de droit. »

M. LEC apporte son soutien aux propos de M. le Président et affirme avec sa collègue Mme DARRAS être directement concernés sur leur canton. Il rappelle que ce n'est pas la première fois qu'un tel accident se produit sur la zone industrielle nord. Il estime que l'arrêté pris par Mme la Préfète n'est pas seulement une précaution et rend l'alerte sérieuse. Il trouve logique que les services interrogent le Parquet d'Amiens sur l'ouverture d'une enquête préliminaire et suggère, si cela s'avère nécessaire, que le Département dépose plainte contre X et se porte partie civile. Il estime qu'il est déplorable que M. le Président ait été informé tardivement en tant que gestionnaire du fleuve Somme.

M. le Président indique qu'il fera part à ses collègues de la suite qui sera apportée à cet accident par les services de l'Etat et Mme la Préfète, en lesquels il a toute confiance.

M. SUEUR demande quelles mesures techniques ont été effectuées pour évaluer l'importance de la pollution.

M. le Président lui précise qu'une mesure de Ph à 12 sur le fleuve est importante et que les impacts sur la faune et la flore sont, pour l'instant, inconnus.

Mme BIZET se dit inquiète des répercussions de cette pollution sur les activités en bord de mer et sur le tourisme.

Mme DENIS demande si des mesures de protections ont été prises pour protéger les Espaces Naturels Sensibles.

M. le Président précise à Mme DENIS qu'il est trop tôt pour connaître l'impact de cette pollution et rappelle à ses collègues qu'il les tiendra informés dès que possible.

M. STOTER suggère de faire un point lors de la commission permanente du 6 juillet prochain.

20.5.8. - CULTURE (MISSION 10) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

20.5.9. - ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CRC RELATIVES AUX RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA FONDATION DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-RIQUIER – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

M. STOTER indique avoir lu avec intérêt la note conséquente transmise. Il s'interroge sur la notion de conflit d'intérêt ou de gestion de fait et se demande si M. HAUSSOULIER Vice-président et président du Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP) aurait dû prendre part au vote des subventions en faveur du Syndicat.

M. le Président rappelle qu'une note a été présentée aux élus sur les conflits d'intérêts, et que les services juridiques du Département sont à leur disposition pour répondre à leurs questions sur ce sujet.

M. HAUSSOULIER fait remarquer à M. STOTER, avec humour, qu'il l'a induit en erreur en l'incitant précédemment à évoquer le SMBSGLP.

M. CASIER ironise et propose une autre solution ; celle de ne pas cumuler la fonction de Vice-président avec celle de Président du Syndicat Mixte.

Puis, il indique que ce rapport de la CRC met un terme à une longue procédure et qu'il est temps pour cette institution de se tourner vers l'avenir. Il souhaite dans les mois qui viennent une discussion sur le devenir de l'institution et de ses bâtiments patrimoniaux exceptionnels ainsi que sur ses projets à venir

L'Assemblée prend acte des actions entreprises suite aux recommandations de la CRC relatives aux relations avec l'association de préfiguration de la fondation de l'Abbaye royale de Saint-Riquier

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12 heures 34 est reprise à 13 heures 20)

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. MARC DEWAELE, MME NATHALIE MARCHAND, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, M. BEAUVARLET pour Mme MAILLE-BARBARE et Mme CARON-DECROIX pour M. SOMON.

20.5.10. - COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure

M. PIOT rappelle l'inégalité de traitement de certains collèges concernant les logements de fonctions dès lors qu'ils sont occupés dans le cadre soit, de la nécessité absolue de service, soit d'une convention d'occupation temporaire, engendrant ainsi des disparités dans les revenus de ces collèges. Il juge, par ailleurs, anormal de compenser, via le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), le déficit des recettes suite aux réductions accordées aux élèves bénéficiaires de l'Allocation Départementale de Scolarité, ce qui revient à faire payer les parents des autres élèves demi-pensionnaires. Il déclare ne pas remettre en cause cette aide mais de ne pas la prélever sur le FCSH.

M. CASIER remarque qu'exceptée l'augmentation du montant demandé aux élèves pour remplacer leur carte de cantine, ce rapport est identique à celui de l'an passé, comme l'a reconnu elle-même Mme la Vice-présidente, rapporteure. Il affirme que la pédagogie par la répétition comme l'a fait son collègue M. PIOT ne fonctionne pas d'où une difficulté de compréhension et il suggère d'utiliser plutôt la parabole.

Il fait alors un parallèle en prenant l'exemple du budget d'un ménage pour expliquer que même si les critères de calcul de la dotation de fonctionnement restent identiques, il n'en demeure pas moins qu'au quotidien le budget de fonctionnement des collèges baisse. Il s'étonne d'autant plus que grâce à la bonne gestion du Département depuis 2014, des marges de manœuvre existent et regrette qu'elles n'aient pas servi à abonder les critères servant au calcul de la dotation des collèges.

M. CASIER annonce une réforme qui va bouleverser la gestion des collèges avec la scission du service de fonctionnement et du service d'hébergement du collège, leur fonds de roulement ne sera alors plus commun, réforme, qu'il accueille, pour sa part, favorablement. Pour terminer, il se dit impuissant à faire comprendre à ses collègues sa vision des modalités de fonctionnement des collèges.

M. PIOT revient sur la partie du rapport consacrée à la cuisine centrale, et s'interroge sur la prise en charge du surcoût des repas de Noël par le FCSH.

En réponse à M. PIOT, Mme MAILLE-BARBARE l'invite à proposer aux chefs d'établissements de reverser au Département les loyers des logements de fonctions par convention d'occupation temporaire, ce qui, selon elle, générera une levée de bouclier.

Puis, abordant le sujet du FCSH, Mme MAILLE-BARBARE lui donne lecture du décret initial et lui rappelle qu'il était secrétaire de séance lors du vote des délibérations des 2 juillet 2009 et 30 juin 2010 sur le sujet. Enfin, elle reprend les modalités d'utilisation du FCSH approuvées par délibération du 9 février 2017.

M. le Président invite ses collègues à ne pas revenir en séance publique sur toutes les discussions souvent très techniques des commissions.

Pour terminer son propos, Mme MAILLE-BARBARE précise, concernant la dotation d'équipement des collèges, que la part variable n'est pas calculée selon les effectifs mais selon la vétusté des équipements.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Communiste », « Génération.s » et « Les Elues Ecologistes » votant contre.

20.5.11. - VŒU « POUR UNE NOUVELLE ETUDE DE LA DOTATION HORAIRE DANS LA SOMME POUR LA RENTREE 2020 » déposé par le groupe "Unis pour la Somme" – M. Pascal BOHIN, rapporteur

M. CASIER estime qu'à la place de M. le Président, il aurait demandé aux auteurs du vœu d'examiner la démographie car le nombre d'élèves va baisser à la prochaine rentrée et dans les 15 années à venir et la nécessaire vigilance sur la dépense publique. Il estime la vision de M. le Président à géométrie variable selon le financeur des postes soit l'Education nationale ou le Département et demande à ce que les indicateurs du département soient pris en compte. Il remarque une incohérence de la part de M. le Président puisqu'il supprime des postes d'entretien dans les collèges et externalise. Il déclare que l'opposition s'associera au vœu mais en cohérence, il demande à M. le Président d'appliquer au sein du Département ce qu'il demande à l'Education nationale.

En réponse à M. CASIER, M. le Président affirme être cohérent dans le suivi de sa politique éducative, qu'il avait initiée lorsqu'il était conseiller municipal, puis maire, puis Président de communauté de communes, estimant que la réussite éducative débute dès le primaire. Puis, il fait également le constat de la baisse de la démographie scolaire, l'obligation d'être attentif aux deniers publics, la présence de l'illettrisme et la nécessité de poursuivre des études secondaires. Il affirme que la priorité n'est pas de mettre des agents d'entretien dans les collèges mais de demander à l'Etat de garantir la mise à disposition d'enseignants et de dotations horaires, le Département apportant quant à lui les moyens matériels.

Puis, il estime que vu les 6000 places actuellement disponibles dans les collèges, la mauvaise qualité des indicateurs et la possibilité immobilière pour recevoir des élèves, l'Etat doit mettre les moyens de dédoubler les classes d'autant plus que la crise sanitaire a démontré que le système éducatif va sûrement évoluer.

Il se déclare pragmatique et attaché à l'intérêt de l'enfant. Il affirme que le budget participatif est une preuve de la prise à bras le corps de la réussite éducative. Puis, il fait état d'une réunion à la Préfecture où il a interpellé M. Gilles Neuviale, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale en lui demandant des moyens éducatifs dès lors que le Département apportait les moyens immobiliers. Il rappelle aussi que le Département est partenaire pour la création d'un micro collège. Pour terminer, il souhaite que les élus travaillent ensemble au travers de la commission « sectorisation » mise en place.

M. STOTER estime que chaque élu a la possibilité d'agir et il se réjouit de pouvoir le faire en sa qualité de co-président de la commission «sectorisation» qui réfléchit aux meilleures conditions d'étude et de réussite des collégiens. Puis, il revient sur la crise sanitaire qui a permis de mettre en lumière que l'environnement familial est déterminant pour la réussite des études. Il précise qu'à l'aube d'un enseignement mixant le numérique et le présentiel, il est important de privilégier la proximité et les capacités d'accueil des collèges peuvent le permettre. Il se réjouit que l'ensemble des élus soit préoccupé par la réussite éducative. Il déclare par sa culture et ses convictions être plutôt dogmatique au sujet de l'école publique à laquelle il affirme devoir sa place dans cet hémicycle.

Enfin, M. STOTER annonce que le « Groupe Somme à Gauche » votera le vœu.

M. CASIER estime qu'une ère nouvelle s'ouvre, qu'il faut avancer ensemble et réclamer des postes pour dédoubler les classes.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

20.6.4. - VŒU « POUR DES MESURES URGENTES DU GOUVERNEMENT VERS LES ACTEURS DE LA FILIERE LAITIERE » déposé par le groupe "Unis pour la Somme" – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DENIS partage le constat et regrette la baisse des prix du lait annoncée par Lactalis ainsi que la réduction des intrants. Elle estime important de conserver les élevages à proximité des cours d'eau pour la préservation de la ressource en eau et l'intérêt environnemental. Elle déclare que son groupe votera pour ce vœu.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

M. STOTER souligne l'importance d'interroger le Gouvernement sur ce qu'il compte mettre en œuvre pour favoriser la filière laitière en chute libre dans le département. Il se déclare favorable aux pratiques de circuits courts afin d'éviter les importations de laits étrangers et souligne les efforts fait par les producteurs français notamment par la création d'un label « Lait de France ». Il précise que seuls les éleveurs produisant du lait bio s'en sortent a peu près aujourd'hui. Il affirme qu'il faut faire preuve de pédagogie auprès des consommateurs pour que la production laitière française soit consommée sur le territoire sinon les producteurs finiront par ne plus produire. Il rappelle que pour certains d'entre eux le gain est nul, sans compter qu'une éventuelle sécheresse les obligerait à s'endetter davantage pour nourrir

leurs bêtes et produire le lait. Il pense qu'il est temps « d'écologiser » les productions agricoles car les prairies sont importantes, non seulement pour l'élevage mais aussi pour la préservation de l'environnement.

M. le Président s'associe aux propos de M. STOTER sur l'importance des pâturages qui sont de véritables pièges à carbone et permettent de lutter contre l'érosion des sols.

20.6.5. - VŒU « POUR UN SOUTIEN RENFORCE DE L'ETAT A LA FILIERE AERONAUTIQUE DANS LA SOMME » déposé par le groupe "Unis pour la Somme" – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Mme WYBO déclare soutenir et voter pour ce vœu même si aucune garantie n'existe contre les éventuelles délocalisations malgré les aides massives apportées par l'Etat.

Mme LEPRESLE remercie M. le Président d'avoir accepté l'ajout d'une phrase en relation avec la transition écologique et annonce qu'elle votera pour.

M. le Président précise à Mme WYBO qu'il est illusoire de vouloir conditionner les aides apportées au maintien de l'emploi dans la région dans le domaine de l'aéronautique qui va connaître, suite à la crise sanitaire de grandes difficultés ; les experts présumant un retour à une activité normale entre 2023 et 2025. Il estime qu'il faut garder le savoir-faire présent sur le bassin d'emplois d'Albert en innovant sur les matériaux employés avec le soutien de l'Etat et des acteurs locaux. Il rappelle que la supply chain (sous-traitance) est très impactée et qu'une relocalisation dans le domaine de l'aéronautique est une nécessité. Il rappelle que le Département apporte tout son soutien à cette filière et qu'une rencontre est prévue avec Stéphane Demilly, député et les représentants de la supply chain.

M. STOTER remercie M. le Président pour l'ajout de la phrase relative à la transition écologique permettant d'« écologiser » le vœu. Il est nécessaire, selon lui, de faire coïncider la reprise économique avec la transition écologique et appelle de ses vœux une relocalisation de l'aéronautique et la perspective de l'avion décarboné.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de la question orale posée par le groupe « Rassemblement National – Mme Patricia WYBO » sur le Canal Seine Nord Europe - Situation socio-économique et y répond :

« Monsieur le Président,

Nous avons été les premiers à dénoncer les fausses promesses d'emploi concernant le Canal Seine Nord Europe (CSNE), qui comme chacun pouvait le deviner, ne reposaient sur rien de très concret et avaient pour objectif de vendre ce projet aux populations, et par la même occasion de pointer du doigt ceux qui oseraient s'y opposer.

A nouveau, notre groupe s'inquiète des capacités des collectivités à pouvoir le financer.

Pour rappel, en juillet 2017, peu après son élection, Emmanuel Macron décida de mettre en pause les projets d'infrastructures prévus, arguant le coût des chantiers à financer par l'État et les ressources disponibles sur le quinquennat.

Amorcée par la crise sanitaire du COVID-19, cette tragédie économique et sociale qui s'annonce au sein d'États exsangues et de plus en plus endettés menace la concrétisation du C.S.N.E. et risque probablement de le faire passer à la trappe et de connaître le même sort que le contournement de Fouillois, c'est-à-dire d'être inlassablement reporté aux calendes grecques. Les projets d'hier ne sont plus les projets d'aujourd'hui.

Demain, avec un endettement de plus de 115% à la fin de cette année, il est fort à parier que beaucoup de projets comme le C.S.N.E. vont devoir attendre plusieurs années avant de trouver les financements nécessaires.

Ne craignez-vous donc pas que consécutivement à cette crise sanitaire, l'État français ou l'Union Européenne suspendent leur participation ?

Dans la mesure où le C.S.N.E. risque très probablement d'être de moins en moins considéré comme un investissement prioritaire au regard de la situation socio-économique sur l'ensemble de l'espace européen, ne pensez-vous pas qu'il serait prudent de marquer une pause plutôt que de maintenir des investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros - dont les potentiels bénéfiques ne seront visibles qu'à la fin de cette décennie - et de mobiliser ces sommes pour soutenir plus largement l'emploi local et nos entreprises, afin qu'ils puissent tenir bon le temps que se calme la tempête ?

Je vous remercie. »

Réponse

« Madame,

Je note une nouvelle fois votre pessimisme pour l'avenir et votre propension à tout voir en noir sur ce sujet.

Je préfère être lucide et optimiste. Le Canal Seine Nord Europe se fera, les études de maîtrise d'oeuvre sont en cours, les premiers travaux commenceront dans moins d'un an, et cela est acté dans l'Oise, des milliers d'emplois seront créés par les entreprises qui réaliseront ce chantier.

Ce chantier est en phase active de préparation et la crise sanitaire n'a pas occasionné de retard significatif. Nous en avons eu la confirmation lors du conseil de surveillance du 11 juin auquel j'ai participé avec notre collègue Philippe Varlet.

Au cours de cette réunion, tous les représentants de l'État étaient là, ceux-la même qui ont été désignés par leurs ministres respectifs le 25 mai dernier. Nous n'avons eu aucun signe d'un éventuel désengagement de l'État. Pas plus que je n'ai vu dans la presse de signe d'un arrêt d'autres grands chantiers comme le Grand Paris Express, les équipements et logements pour les Jeux Olympiques de 2024 à Paris ou encore la ligne à grande vitesse Lyon-Turin.

En outre, au cours de cette même réunion, le représentant de la Commission européenne a évoqué le plan de relance de la Commission européenne du 28 mai dernier avec de nouvelles subventions pour la France. A cette occasion, il a confirmé l'engagement européen pour le Canal Seine Nord Europe qui s'élève à deux milliards d'euros. Jean-Louis COLSON, chef d'unité à la direction générale Mobilité et Transports de la Commission Européenne, a confirmé que l'Union européenne maintenait son engagement dans ce

projet. L'Union Européenne financera ce projet majeur dans le cadre du fonds pour l'Interconnexion 2021/2027 doté de 11,4 milliards en euros constants. Suite à la crise, la nouvelle proposition de l'Union consiste à augmenter ce fonds d'1,5 milliards d'euros pour favoriser la réalisation des projets.

Pour ma part, je m'en tiens à la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019. La signature de l'État, comme celle des collectivités locales, vaut jusqu'en 2028. Cette signature, c'est un engagement ferme et définitif. Nous l'avons tenu au Budget primitif pour 2020 et nous continuerons à le tenir, ne vous en déplaie ».

M. RENAUX rappelle l'avis de la Cour des comptes sur le CSNE qui qualifie ce projet de surdimensionné qui atteindra au final sept milliards d'euros avec la réalisation de plates-formes et d'ouvrages d'art permettant le passage des grands gabarits, ces derniers financés par les collectivités territoriales. Il attire l'attention sur le faible impact sur les emplois à long terme, malgré la création d'emplois le temps du chantier. Il dit craindre le recours au travail détaché pour pallier les difficultés de recrutement en France. Pour terminer, il affirme que cette opération n'est pas un projet d'avenir.

M. le Président fait observer à M. RENAUX que, de la même manière, au regard des comptes de la SNCF aujourd'hui, celle-ci n'aurait jamais dû commencer la construction des infrastructures ferroviaires.

Mme WYBO craint que la fréquentation du CSNE soit bien moins importante que prévue. Elle estime qu'il faut rester prudent et préfère se référer à la Cour nationale des Comptes qu'elle juge plus rigoureuse. Puis, contrairement aux propos de M. le Président en début de session, elle affirme avoir la même position sur le CSNE que celle de son groupe politique à la Région, d'autant plus qu'elle a travaillé sur ce sujet avec M. Philippe Emery, Président de son groupe à la Région et Franck Briffaut, Conseiller départemental de l'Aisne. Enfin, elle s'interroge sur la participation financière des collectivités locales sur ce projet plutôt national et européen et invite à la vigilance.

M. le Président, en réponse à Mme WYBO, déclare ne pas partager son avis sur les Cours des comptes nationale et européenne. Il affirme que le Président de Région, également Président du Conseil de surveillance du CSNE, est attentif et vigilant et que la commission des engagements et des marchés veille à ce qu'il n'y ait aucun débordement par rapport à l'épure financière de départ. Il lui fait observer que ce projet est plutôt sur une rentabilité à trente ou cinquante ans avec des transports plus durables et moins polluants cohérents avec une vision d'avenir. Puis, il lui précise que cette position est partagée par les Départements du Nord, du Pas-de-calais, de la Somme et de l'Oise qui n'iront pas au-delà de leur capacité

financière. Pour terminer, il espère que ce projet participera à la relance économique nationale, régionale des Hauts de France et aussi départementale.

20.5.12. - VOEU « LES FEMMES A L'HONNEUR » déposé par les groupes "Génération.s", "Somme à Gauche" et "Les Elues Ecologistes" – MME DAMIS-FRICOURT, rapporteure

Mme ESTEBAN déclare partager une partie des propos de Mme DAMIS-FRICOURT et souhaite évoquer le collège Etouvie de son secteur devenu « Rosa Parks » en soulignant le travail de toute l'équipe éducative, des élèves accompagnés des parents et des acteurs locaux. Elle s'interroge sur le fait que la proposition de ce vœu ne concerne que des collèges et non l'ensemble des bâtiments administratifs. Elle estime qu'inciter à débaptiser des collèges n'est pas une priorité du Département et déclare que son groupe ne s'associera pas et ne prendra pas au part au vote.

Mme WYBO estime que ce vœu peut se lire de deux manières. D'une part, il est pertinent avec l'implication des enfants et judicieux avec la mise en avant des femmes, car moins présentes dans la mémoire collective, et d'autre part, il est dangereux avec la volonté de débaptiser certains collèges. Elle pense que cette idée pertinente dans un autre contexte risque d'engendrer une entrée dans la violence, d'autant plus que les grands noms sont actuellement mis à mal, voire des statues déboulonnées.

Elle se demande pourquoi compartimenter et opposer les hommes et les femmes et vouloir créer des sujets de division. Elle cite l'exemple de l'officier de gendarmerie Arnaud Beltrame qui aurait, selon elle, toute légitimité à ce qu'une rue ou un collège porte son nom. Enfin, elle déclare que son groupe votera contre ce vœu.

M. RENAUX estime que la place des femmes a été sous estimée et sous représentée dans l'histoire. A titre d'exemple, il cite la pratique de sa commune par laquelle à chaque nouvelle rue est attribuée un nom de femme ce qui permettra, selon lui, de rétablir une parité dans ce domaine. En conclusion, il se déclare défavorable à l'entrée dans une démarche de débaptisation des collèges.

Mme LESPRESLE se dit étonnée que ce vœu soit qualifié de dangereux, qu'il provoque des réactions surréalistes et que le sujet de l'égalité hommes-femmes soit aussi subversif. A cet effet, elle revient sur le texte du vœu démontrant, selon elle, le contraire des propos tenus.

Elle affirme que les inégalités sont un fait social et une réalité qui doivent être pris en compte. Elle se demande pourquoi les femmes ne défendent pas leur statut notamment dans un

milieu politique en majorité masculin. Elle rappelle le rôle des femmes pendant la période de confinement notamment auprès des familles, des personnes âgées ou handicapées, et des enfants. Elle affirme qu'il s'agit ici d'un symbole politique fort et ne comprend pas l'opposition autour de ce vœu.

M. VARLET qui s'est rendu récemment au collège des Cygnes à Longpré les Corps Saints, suggère de donner également des noms d'animaux aux collèges.

Mme MAILLE-BARBARE revient sur la proposition de vœu et se dit opposée à l'idée de débaptiser les collèges car ce serait, selon elle, nier la mémoire des personnes mises à l'honneur, comme il est également impossible de les remplacer. Elle rappelle l'attachement à la présence des figures féminines au Département et cite pour exemple le collège d'Etouvie désormais baptisé collège « Rosa Parks » ainsi que les futurs sites sociaux qui porteront les noms de « Simone Veil » et « Marie Curie ». A titre personnel, elle déclare ne pas supporter la « journée des droits de la femme » qu'elle juge discriminatoire. Elle propose donc de rejeter ce vœu.

En réponse à Mme LEPRESLE, Mme WYBO rappelle que le vœu n'est pas dangereux en lui-même, mais plutôt son contexte et les utilisations politiques qui lui semblent extrémistes et dangereuses. Elle déclare ne pas se définir comme une femme en tant que telle mais comme un individu à part entière.

M. JARDE estime que les femmes sont plus intelligentes et donne les chiffres de la féminisation de certaines professions et les postes occupés.

M. CASIER déplore le mot d'esprit de M. VARLET et estime que l'humour ne peut pas concerner tous les sujets. Il reconnaît que dans un monde idéal, la définition du genre n'existerait pas, seules compteraient les qualités propres à chacun. Il rappelle qu'il a fallu la loi de 2015 pour forcer la parité et pour que les femmes puissent accéder aux fonctions électives. Il affirme que pour progresser sur la parité, il est nécessaire d'avoir la loi et les symboles.

Il précise qu'il n'est pas question ici de « déboulonner » ou de nier la mémoire de quiconque. Il propose, dans la mesure où il n'y aura plus de création de collège, que sur les cinquante collèges existants, dont certains portent par exemple les noms : « Des Cygnes », « La Rose des vents » ou encore « Du bois l'eau », de mener une réflexion sur la base du volontariat autour d'un projet participatif avec l'équipe éducative et les élèves afin de trouver un nouveau nom féminin.

Mme ESTEBAN en réponse à M. SUEUR, lui précise d'une part, qu'il s'agit d'un choix de l'équipe éducative seule, que les collégiens ont travaillé sur dix personnalités féminines et ont voté et d'autre part, que le Département n'a pas initié ce travail mais a accompagné la démarche et l'inauguration.

M. STOTER précise qu'il s'agit d'une évolution sociétale de la place de la femme de part son rôle, ses qualités et ses réalisations. Puis, il revient sur la proposition du vœu qui selon lui ne systématise pas le changement de nom et doit se faire dans le cadre d'un projet éducatif sans aucune pression. Il estime que cette démarche sera plus aisée avec la dizaine de collèges portant des noms neutres et prend l'exemple du collège du Val de Somme. Il cite les quatre collèges dénommés « Marie Curie », « Rosa Parks », « Gabrielle Marie Scellier » et « Edmée Jarlaud ». Il estime que la démarche devrait être faite à chaque fois que cela est possible et que demain, si le collège du Val de Somme devenait collège « Geneviève de Gaulle Antonioz », cela ne poserait pas de problème dans la mesure où le choix est expliqué.

En conclusion, il précise qu'il a cosigné ce vœu afin de donner la possibilité de réfléchir et d'avancer sur ce sujet.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DELNEF pour Mme DARRAS et Mme QUIGNON pour M. DAVERGNE.

Mme FONGUEUSE rappelle à M. CASIER qu'il revient à l'équipe éducative d'enseigner l'origine du nom des collèges comme elle a pu le faire en primaire avec ses élèves pour son école.

Mme DUCROCQ précise qu'en tant qu'éducatrice, elle a toujours éduqué les garçons et les filles de la même manière. Enfin, elle exprime sa gêne face au déboulonnage systématique des statues.

Mme DENIS fait référence à une émission de la matinale de France Inter où intervenait l'historien Nicolas Offenstadt qui invitait à ne pas confondre histoire et mémoire. Elle rappelle l'invisibilité des femmes dans l'histoire et dans la vie publique et estime important que des jeunes prennent l'histoire en main, la fassent émerger et s'identifient à des femmes dans l'histoire. Elle cite l'exemple de l'Allemagne qui a déboulonné les statues de la période nazie pour les mettre dans des musées afin de ne pas oublier et garder la mémoire. Puis, elle explique que tous les mots ont de l'importance. Auparavant il était utilisé le terme de crime passionnel pour les violences conjugales, or il ne s'agit pas de passion mais bien de violence

exercée à l'encontre des femmes. Elle qualifie d'innovation législative l'existence des binômes en politique et trouve normal d'associer également des noms féminins pour les collègues.

Mme DAMIS-FRICOURT qualifie le vœu de très modéré dans la mesure où il n'y est question que de concertation et de discussion. Elle s'associe aux propos de Mme DENIS sur l'histoire et la mémoire et précise son attachement à l'histoire mais estime que la mémoire peut, quant à elle, évoluer. Par ailleurs, elle estime que peu de collègues portent un nom féminin ce qui reflète bien l'invisibilité des femmes dans l'histoire depuis des siècles. En réponse aux propos de M. JARDE, elle affirme ne pas pouvoir se satisfaire, en politique, d'une seule députée femme sur cinq.

Elle fait observer que si les femmes avaient les mêmes droits que les hommes dans le monde, la journée des droits internationaux des femmes pourrait être supprimée. Elle constate que même si la féminisation des professions médicales et judiciaires a progressé, de nombreux secteurs demeurent essentiellement masculins et, à l'inverse elle cite l'exemple des professions les plus précaires comme notamment, les aides soignantes, les auxiliaires de vie et les assistantes maternelles qui sont exercées quasiment exclusivement par des femmes. Puis, elle affirme que la mémoire de toutes les femmes du département est niée.

En conclusion, Mme DAMIS-FRICOURT se dit profondément féministe sans pour autant nier qu'elle aime les hommes de préférence non sexistes et demande juste que les femmes aient les mêmes droits et les mêmes chances. Pour terminer, elle précise que les hommes et les femmes sont riches de leurs différences et qu'un travail commun permettra à chacun d'être représenté à sa juste place et valeur.

M. le Président déclare partager le combat légitime sur le droit et l'égalité des femmes qui va au-delà des partis politiques. Il affirme qu'il est normal qu'il y ait une égalité de traitement et d'accessibilité aux fonctions électives, au monde professionnel et aux responsabilités. Il constate que les choses changent dans le travail des femmes par leur implication et leurs envies et que la Gauche n'est pas la seule à mener ce combat.

M. le Président s'insurge sur le fait que l'on dise que le Département nie le rôle des femmes et demande à Mme DAMIS-FRICOURT de citer des actions départementales dans lesquelles les femmes n'ont pas été impliquées.

(un brouhaha s'élève de la salle des délibérations)

S'adressant à M. CASIER, M. le Président lui reproche sa fâcheuse tendance à attribuer des propos qui n'ont pas été tenus. Il précise qu'il n'y a pas d'opposition à ce que les collèges, écoles ou autres bâtiments soient baptisés différemment mais il invite à ne pas se focaliser sur les seuls bâtiments des collèges et à regarder tous les bâtiments créés. Il cite, à cet effet, l'exemple de sa commune où il a renommé la salle des loisirs en Salle « Geneviève Joy ». Il précise aussi avoir apposé, dans les rues, des plaques explicatives sous celles portant les noms des six hommes fusillés à Bernaville.

Il rappelle à Mme DAMIS-FRICOURT que le vœu en l'état était rejeté avec les explications données par Mme la Vice-présidente et lui demande de le laisser terminer son propos. Il précise, par ailleurs, que l'intervention de Mme DENIS était constructive, claire et posée.

M. le Président invite à être davantage constructif, et affirme n'avoir pas entendu, contrairement à certains, d'hostilité à ce que les femmes soient valorisées dans le département. Il rappelle que la protection de la femme et la lutte contre les violences conjugales sont des priorités départementales. Il rejoint les propos de M. JARDE relatifs à la féminisation des professions. Il affirme que le combat pour l'égalité des femmes doit être appuyé et il pense que les partis politiques présents dans l'hémicycle y sont favorables. Il invite ses collègues à cesser de se diviser sur un sujet qui les unit.

Enfin, M. le Président propose de modifier le texte du vœu en étendant la possibilité de proposer des noms féminins aux bâtiments administratifs communaux, intercommunaux et départementaux.

Mme DAMIS-FRICOURT se félicite de cette proposition qui, selon elle, aurait pu être faite au début des débats. Elle reconnaît que ce sujet la passionne car il est très important d'autant plus que le Département, comme l'a rappelé M. le Président, intervient contre les violences faites aux femmes et que toutes les actions entreprises permettront d'avancer pour l'égalité des femmes.

M. le Président précise que ce vœu sera adressé aux maires et présidents d'EPCI.

Monsieur le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DUCROCCQ pour Mme LHOMME.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

Avant de lever la séance, M. le Président informe ses collègues que la prochaine commission permanente se déroulera le 6 juillet, en visio puis le Budget supplémentaire du 28 au 30 septembre qui se tiendra une nouvelle fois dans cette salle de la Région.

M. CASIER évoque la préparation de la prochaine rentrée scolaire dans le contexte de la crise sanitaire et insiste pour que les représentants du Département demandent lors du prochain CDEN les différents scénarii envisagés pour les collèges.

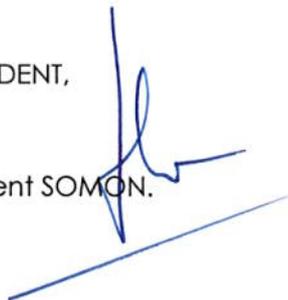
M. le Président précise à M. CASIER qu'il n'a pas d'information particulière à ce jour et qu'une rencontre aura lieu en août au ministère de l'Education à laquelle les Recteurs et les inspecteurs d'académie sont conviés. Il rappelle que tout dépendra, également, de l'évolution de la pandémie actuelle.

M. le Président lève la séance.

(la séance est levée à 15 heures 43)

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

